

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

n/c HOTEL DU 2 FEVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 22 : SEANCE DU SAMEDI 03 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le samedi trois (3) août ;

la Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière.

Ouverte à 15 heures, la séance a débuté après la minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national.

Prenant la parole, le Président proposa à l'assemblée qui l'adopta, un ordre du jour en quatre points :

- 1 - rapport de la séance du 2 août 1991
- 2 - points d'actualité
- 3 - suite des communications
- 4 - divers

Après lecture et adoption du rapport n° 21 de la séance précédente, le deuxième point de l'ordre du jour fut abordé.

La première question dont il fallait discuter à ce titre était celle de la rentrée scolaire. Mais le projet d'Acte n° 4 n'ayant pas encore été mis à la disposition de tous les conférenciers pour ouvrir les débats, l'assemblée a passé à la suite des communications.

La première communication a été celle du Ministre de l'Information Monsieur Kwaovi Benyi JOHNSON. Celui-ci a d'abord fait l'historique du droit de la Presse et procédé à un bilan des moyens dont dispose l'Etat et le rôle que ce dernier a pu jouer dans le domaine de l'Information. Il a également énoncé les projets d'avenir de son Ministère qui a inscrit dans son

programme la création de radios rurales. Monsieur JOHNSON a ensuite reconnu que des erreurs ont été commises, mais il a souhaité que l'on tienne compte des conditions morales et matérielles difficiles de travail des tenants du secteur officiel de l'Information avant tout jugement. Le Ministre JOHNSON a ensuite défini le profil de la Presse éthique, qui doit être la nôtre avant d'exhorter notre pays à faire de progrès dans le domaine de l'Information. Pour terminer, il s'est indigné devant les révélations sur les violations des droits de l'Homme.

Ce fut le tour de l'Alliance des Démocrates pour la République (ADR), représentée par Monsieur Okoulou KANTCHATI-ISSIFOU.

A ce moment, le porte-parole de la Conférence informa l'assemblée d'une panne des installations de télévision qui ne permettait pas de couvrir le pays au-delà d'Atakpamé;

Prenant enfin la parole, Monsieur KANTCHATI a, au préalable, rendu hommage à ceux qui ont lutté pour l'avènement de la démocratie. Rentrant dans le vif de son sujet, il a déploré le mauvais fonctionnement du jeu démocratique au Togo malgré les objectifs clairement définis dès les indépendances. C'est pour mettre fin aux dérapages que l'Armée a cru devoir s'emparer du pouvoir en 1967 mais elle ne fera pas mieux, puisque la période du RPT, avec son cortège de tares, sera la plus sombre de notre histoire. Le projet de société de l'ADR qui s'organise autour des thèmes LIBERTE - UNITE - PROGRES, appelle sur le plan politique une rupture avec le présidentielisme, le renforcement de l'autorité gouvernementale, la restauration rationalisée du Parlement. Le suffrage universel, la séparation de l'Exécutif et du Législatif, la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement, l'indépendance du pouvoir judiciaire sont les principes à suivre dans ce nouvel univers politique où le Chef de l'Etat ne sera qu'un arbitre. L'ADR souhaite également une véritable édification de la Nation à travers l'unité et la réconciliation sincères. Sur le plan économique, l'ADR prône la revalorisation du travail dont la philosophie doit être

désormais fondée sur la valeur intrinsèque de l'homme, de même que la décentralisation économique et politique.

Au plan social, l'ADR soutient l'idée d'une socialisation de la santé, et demande la tenue des états généraux de l'éducation. Au préalable, l'ADR avait constaté les divers échecs du RPT surtout sur le plan de l'unité nationale et souhaité l'usage d'une seule langue comme langue nationale. L'ADR a rejeté l'idée de tout changement truqué et réclamé le pardon, la tolérance et la réconciliation.

Après ces deux communications, les points d'actualité furent abordés avec, en premier, le problème de la rentrée scolaire.

Prenant la parole, Monsieur Norbert GBIKPI-BENISSAN, porte-parole des enseignants en grève a, à travers divers arguments attiré l'attention des délégués sur l'importance des problèmes des enseignants et la nécessité d'y remédier en adoptant l'Acte n°4. Il a également tenu à rectifier l'erreur qu'il avait faite en soutenant que 70 % des enseignants du 3e degré sont vacataires. Il a alors précisé que ce pourcentage serait d'environ 30.

Monsieur Yves Emmanuel DOGBE, Président de la Commission ad hoc chargée des problèmes scolaires, interviendra dans le même sens pour demander à la Conférence d'approuver l'Acte n°4. Après présentation du projet d'Acte n° 4 et d'un projet de communiqué appelant à la rentrée par le rapporteur de ladite Commission, il fut décidé de soumettre immédiatement l'Acte à l'adoption. L'Acte n° 4 fut alors approuvé par l'assemblée.

Les communications devaient se poursuivre avec celle de Monsieur Tchaa KATANGA, Directeur Général de l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT).

Après s'être incliné devant la mémoire des victimes de la démocratie et demandé l'assistance et le pardon de Dieu, Monsieur KATANGA s'est étendu sur les objectifs de l'OPAT, ses réalisations et ses perspectives d'avenir.

Assurer le maximum de stabilité des prix aux producteurs, exporter et vendre aux meilleures conditions, appuyer les actions de développement du pays, tels sont les objectifs de l'OPAT qui selon son Directeur Général a, de 1970 à 1990 réalisé un chiffre d'affaires de 395 milliards de francs CFA avec des charges de 335 milliards. Il a versé 163 milliards aux producteurs à titre de revenus, contribué pour une somme de 83,850 milliards au budget général d'Etat, construit des hôtels pour un montant de 1,889 milliard, subventionné divers organismes pour 19 milliards, financé la construction de pistes et soutenu les prix pour faire face aux fluctuations des cours mondiaux des produits. L'OPAT rencontre actuellement des difficultés dues à l'instabilité de la production (provoquée par les aléas climatiques et les maladies), aux fluctuations des cours mondiaux, et au problème de la séparation des filières. Selon Monsieur Tchaa KATANGA, les mesures prises par l'OPAT dans le cadre de la politique de l'ajustement structurel lui permettent d'apprécier l'avenir avec optimisme.

Suivra alors la communication de la Convention Démocratique des Peuples Africains-Branche Togolaise (CDPA-BT) dont le porte-parole a été Monsieur BOTCHI Djababou. Celui-ci, après avoir rappelé les atrocités qui ont précédé la tenue de la Conférence Nationale et demandé à l'assistance d'observer une minute de silence, a procédé à une analyse critique des 24 ans de dictature, analyse dont les conclusions ont été la démission immédiate du Gouvernement et du Chef de l'Etat, l'élection de trois Hauts Commissaires de la République pour assurer la continuité de l'Etat, l'élection d'un Premier Ministre pour former un Gouvernement de transition. Sans en faire un principe absolu, la CDPA-BT pense que les membres du Gouvernement de transition doivent être des hommes neufs, c'est-à-dire n'ayant servi sous aucune des trois Républiques. Ils doivent être politiquement neutres, ce qui signifie qu'ils ne doivent pas être issus de partis politiques ou d'associations affiliées à ceux-ci. Tous ces membres ne doivent plus briguer un mandat après la transition.

Le Gouvernement sera responsable devant le peuple alors que les Hauts Commissaires de la République le seront devant une instance constituée de partis politiques. La CDPA-BT a souhaité que la Conférence Nationale ne se transforme pas en tribunal et qu'elle laisse certains problèmes à l'appréciation d'une Assemblée Constituante à mettre sur pied. Elle a demandé également la mise en place d'une Haute Autorité de l'Audio-visuel.

Avant la première pause qui durera de 17 heures 30 minutes à 17 heures 54 minutes, le Président a fait savoir à la Conférence que l'observation de minute de silence sur initiative des délégués, sera soumise à l'appréciation du Présidium.

La reprise de la séance se fera avec la communication du Syndicat des Travailleurs des Industries Réunies du Togo (SYNTIRT). Celui-ci a, d'abord, rappelé le rôle joué par son Syndicat depuis 1974 pour dénoncer les industriels peu crédibles et a rendu un hommage digne à Monsieur KPETIGO, qu'il a qualifié de seul véritable technicien ayant détenu le portefeuille du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat.

Il a ensuite, à travers les exemples de TOGOTEX et ITT-DATCHA, démontré le scandale que recouvrent les privatisations des Sociétés d'Etat Togolaises. Ces privatisations ne sont, selon l'intervenant, que des braderies permettant à certains étrangers spécialement les asiatiques, de venir s'enrichir aux dépens de l'économie togolaise. Il a dénoncé le rôle joué par le Ministre Gbondjidè Koffi DJONDO et certains cadres de son Ministère dans ces privatisations douteuses. Il a déploré le fait pour les pouvoirs publics d'imposer les dirigeants de certains syndicats ; dénoncé le syndicalisme de participation responsable et exigé des enquêtes pour déceler les scandales financiers au sein de la CNTT. Monsieur KPEGOH a recommandé entre autres, la mise en place d'une commission d'enquête et de vérification des dossiers de privatisation de sociétés ; le réexamen de ces dossiers par des auditeurs internationaux ; l'annulation de toutes les privatisations de société ; la suppression de l'impôt de

solidarité dans les secteurs des industries et la participation des industriels togolais aux privatisations.

A ce stade des travaux, l'assemblée a été informée que la panne de la Télévision signalée a été réparée et que tous le pays recevait les images.

La communication suivante sera celle du Parti Socialiste Panafricain (PSP) représenté par Monsieur Tavio Ayao AMORIN. Après avoir exprimé sa gratitude à ceux qui ont combattu pour l'avènement de la démocratie, Monsieur AMORIN a appelé à la réconciliation mais seulement après un bilan sincère et une reconnaissance réelle de ses fautes par l'opresseur. Puis le PSP a procédé à une analyse critique du régime Eyadéma et exposé sa vue sur la société future. Le PSP a exigé sur le plan politique la transparence, l'association des classes défavorisées, la moralisation de la vie politique, la séparation des pouvoirs, la décentralisation économique et politique par la création de quatre régions autonomes ; tout cela dans un régime semi-présidentiel où le Président sera élu dans un scrutin uninominal à deux tours.

La gratuité de l'enseignement et la prise en charge des soins primaires par l'Etat constituent les idées-forces de la vision du monde du PSP, qui a fait diverses propositions pour régler les problèmes du monde rural, ceux de la jeunesse et des artisans. Le PSP recommande la détribalisation et la dépolitisation de l'armée à réorganiser en trois corps : sapeurs pompiers, coopérative agricole, armée togolaise. Il a enfin demandé la constitutionnalisation d'un Référendum d'initiative populaire et la Déclaration préalable de biens par tout responsable avant son entrée en fonction. Un appel pour la réalisation des Nations Unies d'Afrique a été lancé par le PSP.

Pour sa part, le représentant du Cercle des Démocrates Indépendants (CDI) Monsieur SAMBO Outouloum a centré son intervention sur le thème "Développement régional et Démocratie". Il a essayé d'abord de tisser le parallèle

indispensable entre démocratie et développement régional et démontré le danger que constituent, pour la démocratie naissante, les disparités régionales. L'intervenant s'est ensuite attelé à démontrer l'ampleur des disparités régionales au Togo, mal créé par le régime Eyadéma qui a pratiqué une politique régionale sélective caractérisée par la concentration de toutes les actions de développement sur Lomé et Kara.

Monsieur SAMBO a mis en relief le rôle joué par Monsieur KORTHO dans les atrocités commises pour la protection de la faune et demandé que ce dernier vienne présenter ses excuses aux populations de Kanté. Il a recommandé, entre autres, la réintégration des travailleurs licenciés pour des problèmes de faune et la prise en charge personnelle de toutes les dépenses de la Conférence Nationale par le Président de la République.

La communication de Monsieur Garba TOURE, porte-parole du Syndicat des Enseignants du Premier Degré du Togo (SEPDT), a relevé l'importance de l'éducation et des Droits de l'Homme et présenté le SEPDT avant de rappeler à travers divers textes internationaux la nécessité de respecter la liberté syndicale. L'intervenant a demandé l'abrogation de l'ordonnance n° 77/5 du 4 mars 1977 instituant les retenues de cotisations sur salaires au profit de la CNTT. Il a fait également le récit de son arrestation pour avoir tenté de réunir ses collègues dans un syndicat. Il a réclamé le remboursement par les barons du RPT de toutes les sommes détournées et la création d'une commission spéciale chargée de vérifier les comptes de ceux-ci à l'étranger.

Suivront après, Messieurs AGLAMEY-PAP Agbénigan et Emmanuel Adjé GUEZO représentant le Groupe des Syndicats Autonomes (GSA).

Après avoir dénoncé la politique syndicale du RPT et surtout l'enrichissement illicite des responsables de la CNTT, M. AGLAMEY-PAP a fait une série de recommandations au rang desquelles la suppression de la péréquation dans la Fonction

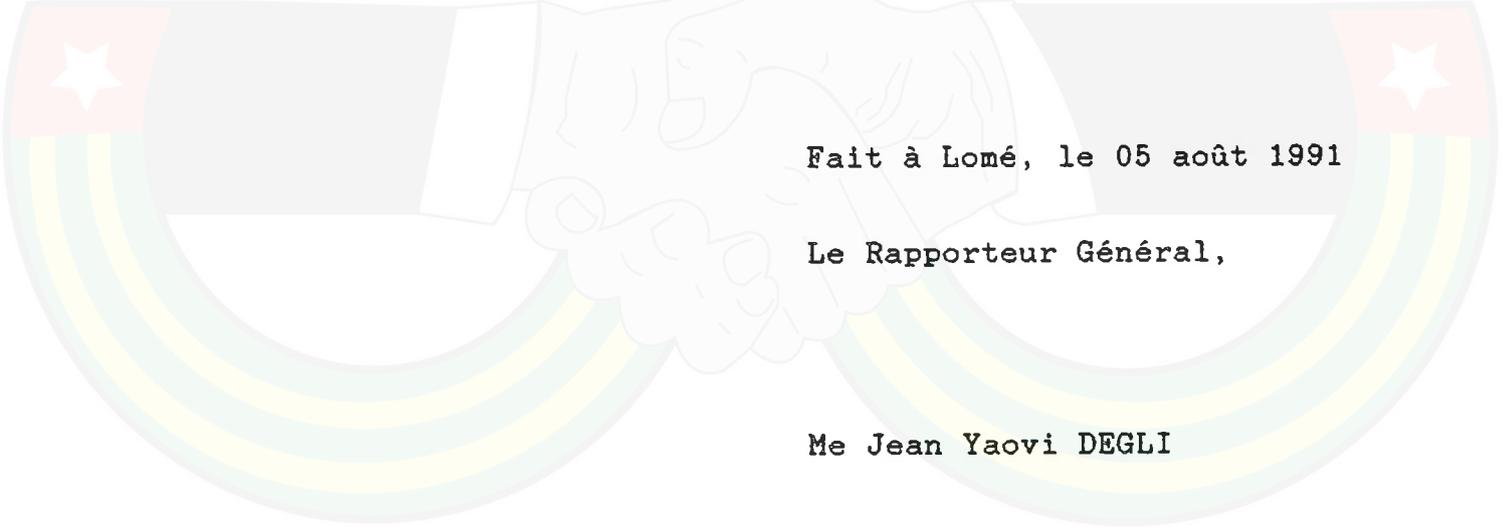
Publique, le respect de l'âge de départ à la retraite fixé à 55 ans et la redéfinition du statut des sapeurs pompiers.

Quant à Emmanuel Adjé GUEZO, son intervention a été centrée sur le domaine des banques et institutions financières. A cet effet, il a demandé la réorganisation des activités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en vue de mettre ses produits à la disposition de tous, la création d'une allocation de chômage valable pour une durée de 6 mois après la perte de l'emploi, la mise en place d'un programme d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) et l'amélioration des conditions des retraités. L'intervenant a également relevé les divers problèmes qui se posent aux banques et demandé que ces problèmes soient résolus. Il a recommandé l'augmentation de la participation togolaise dans le capital de certaines institutions financières.

La liste des communications a été clôturée, après la 2e pause qui a duré de 20 heures à 20 heures 42 minutes, par celle du monde rural Zio représenté par Monsieur TOTU Kodjovi. Celui-ci a déploré la négligence de la préfecture de Zio qui, en dehors de quelques réalisations embryonnaires, n'a excellé vraiment que dans l'animation politique puisqu'elle a fourni au régime en place le plus grand animateur principal de tous les temps. Il a également fait remarquer que la proximité de la capitale, au lieu d'être un atout majeur de développement de Zio, constitue une source de problèmes pour les populations rurales qui sont dépossédées de leurs terres de diverses manières (cas de SATAL et du Projet AFRI). Monsieur TOTU a dénoncé les actes de violence perpétrés par les soldats en novembre 1990 dans la ville de Tsévié et fait plusieurs propositions destinées à résoudre les problèmes de Zio et du monde rural dans son ensemble.

Le 4e point de l'ordre du jour fut abordé. Prenant la parole, le Président a déploré les actes de violence qui se produisent dans la préfecture de Yoto et lancé un appel au calme et à la paix aux populations. Il a également informé l'Assemblée du retour des véhicules envoyés en Côte d'Ivoire et fait une mise au point sur des tracts qui circulent et d'après lesquels il serait impliqué

dans le scandale de la CNCA. Le 2e Vice-Président a ensuite fait une mise au point à propos d'une lettre adressée au Présidium et lue à la Télévision sans l'accord préalable du Présidium. Il a demandé au Ministre de l'Information de mettre fin à de tels agissements. Il a également fait une mise au point sur les conditions d'envoi des lettres et les appels téléphoniques destinés au Présidium. Plusieurs interventions ont eu lieu après sur les problèmes aussi divers que la manipulation des consciences, la délivrance de Nationalité aux gens de Zongo, le déménagement des biens meubles contenus dans l'ancienne Maison du RPT et au Village de l'Entente. Après lecture de la liste des communications programmées pour lundi, la séance a été levée à 22 heures 45 minutes après la minute de recueillement final.



Fait à Lomé, le 05 août 1991

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI